

Colonisation et cultures de rente au Niger centre : entre instrumentalisation humaine et pillage économique : 1922-1946.

Moutari ABDOU

*Enseignant-chercheur, Assistant, Département d'Histoire/FLSH
Université Abdou Moumouni / Niamey/ Niger
mouctari_2006@yahoo.fr*

Addo MAHAMANE

*Enseignant-chercheur, Professeur titulaire, Département d'Histoire/FLSH
Université Abdou Moumouni / Niamey/ Niger
adomahama@yahoo.fr*

Résumé

La France était sortie de la première Guerre mondiale, ruinée et épuisée. Pour redresser son économie, elle doit puiser des matières premières à bon marché dans ses colonies. C'est pourquoi, dès 1920, les administrateurs coloniaux français du Niger ont introduit à Maradi et Zinder la culture obligatoire d'arachide et de coton. L'objectif de cette étude est d'analyser la politique coloniale française d'instrumentalisation humaine et de pillage des ressources économiques des populations du Niger centre à travers les questions suivantes : Quelles sont les vraies raisons de l'introduction des cultures de rente au Niger ? En quoi les cultures commerciales peuvent-elles être un moyen d'instrumentalisation et d'exploitation de la population locale ? Est-il permis de parler de pillage économique de cette région par les Français ?

Pour répondre à toutes ces questions, nous avons, tout d'abord consulté les travaux et publications scientifiques ainsi que les documents d'archives coloniales composés des rapports politiques et économiques, des correspondances, etc. A cela, il faut ajouter les témoignages oraux recueillis sur les conditions de production de l'arachide et du coton, de même que celles de leur pillage par les administrateurs français. L'analyse et l'interprétation de toutes les informations collectées nous a permis de déduire que les cultures de l'arachide et de coton ont été un outil efficace de monétarisation de l'économie locale, de pillage et de l'abandon de la culture vivrière.

Mots clés : Niger centre, culture de rente, arachide, coton, administrateur colonial

Summary

France had emerged from the first World War, ruined and exhausted. To recover its economy, it must draw cheap raw materials from its colonies. This is why, from 1920, the French colonial administrators of Niger introduced the compulsory cultivation

of peanuts and cotton in Maradi and Zinder. The objective of this study is to analyze the French colonial policy of exploitation and pillage of the economic resources of the populations of central Niger. To achieve this, we formulated the following questions : what are the real reasons for the introduction of cash crops in central Niger ? How can cash crops be a means of exploiting the local population ? Is it permissible to speak of economic pillaging of this region by the French ?

To answer all these questions, we first consulted scientific works and publications as well as colonial archive documents consisting of political and economic reports, correspondence, etc. To this must be added the oral testimonies collected on the production conditions of peanuts, cotton, etc. as well as those of their pillage by French administrators. The analysis and interpretation of all the information collected allowed us to deduce that the French colonial administrators of central Niger used the population of this region in order to control, optimize and above all plunder peanut and cotton production.

Keywords : central Niger, cash crop, peanut, cotton, colonial administrator

Introduction générale

La conquête du Niger commencée en 1897 n'est devenue définitive que vers la fin de la première Guerre mondiale. C'est pourquoi, la colonie du Niger n'est créée qu'en 1922. La conquête et la domination de cette colonie, comme toutes les autres ne doivent pas être un gouffre financier. Elles doivent, au contraire, « faire rentrer l'or dans les caisses de la France » (P. Kipré, 1989¹) en exploitant leurs ressources économiques. C'est pourquoi, Albert Sarraut dans son livre intitulé : *La mise en valeur des colonies françaises*², publié en 1923, a clairement défini une politique qu'il qualifie de « mise en valeur³ ».

Pour justifier cette entreprise ignoble, d'exploitation de l'homme par l'homme, les administrateurs français brandissent les codes noirs⁴ et celui de l'indigénat⁵ qui rendent les Noirs serviables et

¹ P. Kipré, 1989, p. 25.

² Dès 1921, A. Sarraut a adopté un plan de « mise en valeur » des colonies qui prévoit toute une série de travaux d'équipement : chemins de fer, ports, irrigations de la vallée du Niger (J. Suret-Canale, 1964, II, p. 352).

³ L'expression « mise en valeur » est de plus en plus abandonnée ou est frappée de tabou puisqu'elle n'est pas appropriée pour désigner l'exploitation économique de la colonisation du Niger du fait de son caractère péjoratif. Mais, pour le besoin de la communication, nous l'emploierons néanmoins parce que l'historien s'efforçant de restituer le passé, use du vocabulaire de l'époque.

⁴ Les codes noirs ont codifié les règles qui sont applicables aux esclaves, précisé les devoirs de leurs maîtres sans améliorer la situation de l'esclave. Les codes noirs ont inspiré celui de l'indigénat (E. Pisier et O. Duhamel, 2007, p. 36).

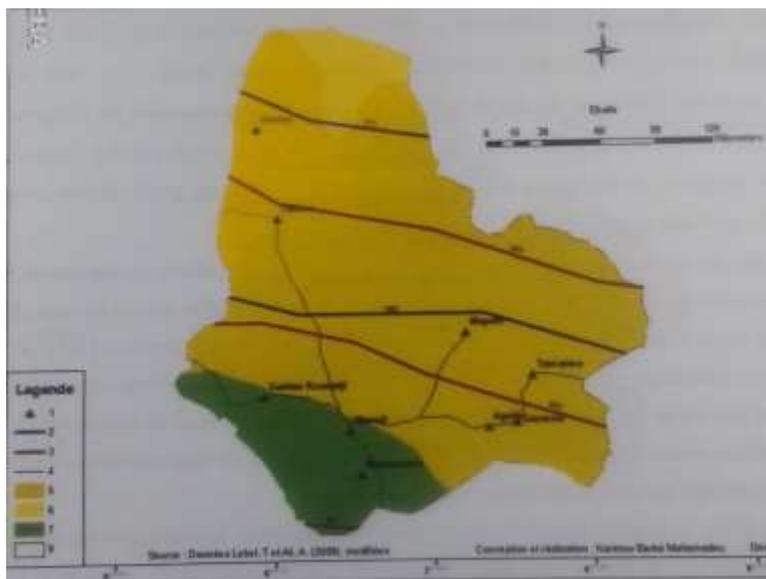
⁵ Le code de l'indigénat institue une discrimination en faisant des Africains des êtres au statut inférieur (des indigènes) et considère les Européens comme supérieurs à eux. Une inégalité qui existe même à la justice.

taillables à tout moment, justifiant ainsi le pillage de leurs ressources économiques. Les deux codes réduisent les Noirs à un statut inférieur à celui de l'Européen et en font une unité de production en introduisant de nouvelles cultures commerciales telles que l'arachide et le coton dont le besoin est pressant dans les industries françaises. Pour stimuler la production, un impôt en numéraire est institué afin d'obliger la population à se procurer de l'argent nécessaire à son paiement. Cette situation nous oblige à étudier les cultures de rente comme un moyen efficace qui permet d'atteindre l'objectif ultime de la colonisation. Quelles sont, alors, les vraies raisons de l'introduction des cultures de rente au Niger centre ? En quoi les cultures commerciales peuvent-elles être un moyen d'instrumentalisation et d'exploitation de la population locale ? Est-il permis de parler de pillage économique de cette région par les Français ?

Le repère chronologique de cette étude est la période de 1922 à 1946. L'année 1922 marque la création de la colonie du Niger et le passage d'un régime militaire à un régime dit civil. Elle coïncide également avec le début de la politique de la "mise en valeur" de la colonie du Niger. Tandis que l'année 1946 symbolise la fin du régime de l'indigénat avec le vote de la loi Houphouët Boigny, le 11 avril 1946 abolissant le travail forcé et la réquisition de la main-d'œuvre, même si la production de l'arachide et du coton se poursuit au Niger centre jusqu'aux années 1970.

Le choix du Niger centre pour cette étude se justifie non seulement par son rôle de plaque tournante de la production de l'arachide, mais aussi par sa position au centre même de la zone arachidière. C'est la partie de l'espace nigérien qui est composée pour l'essentiel de deux grands Etats hausa : Katsina et Gobir. Le Niger centre couvre toute la région actuelle de Maradi tel qu'indiqué par la carte ci-dessous.

Carte n°1 : localisation de la zone d'étude



Source : Karimou Barke Mahamadou (2017), « Cartographie des potentialités agricoles et forestières de la région de Maradi », in *Les actes du colloque scientifique international « Maradi Kwalliya ». La coexistence intercommunautaire et la construction de la paix dans l'histoire de la région de Maradi*, dirigé par Mahamane Saadou et Mahamane Addo, Niamey, NIN.

L'histoire des cultures de rente dans l'espace nigérien a suscité la curiosité de beaucoup de chercheurs. Quelques études à caractère général et monographique ont été réalisées par des historiens et géographes. C'est le cas par exemple d'H.S. Gandah (1977) qui s'est intéressé au passage de la culture de case à l'office d'exportation. D'autres, par contre, ont étudié l'opération hirondelle et la traite arachidière (S. Ali Yero, 2013) et enfin, Z. Hadari (1991) quant à elle a mené ses recherches sur les mutations socio-économiques provoquées par la culture de l'arachide dans la région de Maradi de

1920 à 1962. Rappelons que notre travail est une contribution historique à une meilleure connaissance de l'exploitation de la rente arachidière et cotonnière par les administrateurs coloniaux français du Niger centre. Il s'agit, non seulement, d'analyser les conditions d'une instrumentalisation de la population du Niger centre pour une optimisation de la culture de rente, mais aussi, d'examiner la politique coloniale française de contrôle et surtout de pillage de la production de cette localité.

Pour atteindre cet objectif, nous avons consulté, au-delà des travaux et publications scientifiques, des documents d'archives coloniales dont ceux de la série E, qui portent sur les affaires politiques et ceux de la série Q portant sur la question économique. A cela, il faut ajouter les témoignages oraux des populations sur les conditions de production de la légumineuse et de son pillage par le colonisateur français. La confrontation de toutes ces informations ainsi que leur analyse nous orientent vers un chantier non encore bâti, c'est-à-dire l'étude de l'instrumentalisation des populations de l'espace nigérien pour contrôler et optimiser la production de l'arachide et du coton, mais aussi le pillage de cette dernière par les administrateurs coloniaux français. Nous nous interrogeons sur les conditions de l'introduction des cultures de rente au Niger centre.

1. Introduction des cultures de rente et instrumentalisation de la population du Niger centre

Le mil, le sorgho et le niébé étaient, jusqu'au début de la mise en place de l'administration française, les principales cultures des populations sédentaires au Niger centre. Mais, dès son implantation, la priorité de l'administration coloniale était de consolider l'installation administrative et de prélever les ressources y afférentes. C'est pourquoi, au début du XX^{ème} siècle, l'agriculture ne bénéficie d'aucune attention des Français. L'essentiel est qu'elle contribue à l'approvisionnement des troupes. Au lendemain de la première Guerre mondiale, le besoin de ressources agricole commence à s'imposer au niveau métropolitain. C'est pourquoi dans les années 1920, les Français se sont lancés dans l'exploitation économique de la colonie du Niger en général et du Niger centre particulier, en introduisant les

cultures de rente dont la production est obligatoire (Hadari, 1991¹). L'introduction des cultures de rente au Niger centre est l'illustration avouée de l'objectif économique de l'entreprise coloniale.

1.1. L'introduction des cultures de rente

Après l'occupation définitive du Niger centre (région de Maradi), les administrateurs coloniaux français ont institué le régime de l'indigénat qui astreint la population au travail forcé (construction des routes, des bâtiments administratifs, cultures obligatoires, etc.). Cette exigence traduit la volonté du colonisateur d'asservir la population. Dans cette perspective, Césaire (1955)² affirme qu'il n'y a dans la colonisation que « des rapports de domination et de soumission qui transforment (...) l'homme indigène en un instrument de production ». D'après cet auteur, la colonisation travaille à chosifier l'homme noir, à faire de lui un objet qu'on peut acheter et vendre et utiliser selon les besoins des Français. Cette instrumentalisation de la population amène Césaire (1955)³ à poser l'équation suivante : « Colonisation = chosification ».

Pour réussir la production de l'arachide au Niger centre, l'administration coloniale française a d'abord pris attache avec les autorités coutumières. Ces dernières permettent de garder le contact avec les populations, de saisir leur état d'esprit et de dessouder l'un des échelons d'exécution de directives de l'autorité supérieure (Abdou, 2021)⁴. Une autre condition de succès de l'introduction des cultures de rente à Maradi est l'instrumentalisation de la chefferie coutumière. Comme les Français ont choisi dès au départ une administration sommaire et peu couteuse, ils ont transformé les chefs en des auxiliaires précieux, une courroie de transmission de leurs ordres. La chefferie coutumière doit travailler avec l'appui des gardes (qui sont les appareils de répression) pour forcer la main sur la population afin de l'obliger à produire l'arachide, le coton, le tabac, etc.

C'est ainsi que les administrateurs ont assujéti le chef coutumier et en ont fait "le maître Jacques de la colonisation" comme l'atteste

¹ Z. Hadari, 1991, p. 27.

² A. Césaire, 1955, p. 21.

³ Idem, p. 21.

⁴ M. Abdou, 2021, p. 220.

les textes sur le commandement indigène en ces termes : « le chef est postier, commissaire de police, architecte et entrepreneur de travaux plus que tout autre, ... »¹. Il est l'auxiliaire du chef de circonscription dans le développement économique de son canton et doit, par conséquent, stimuler les chefs de villages pour l'introduction de culture nouvelles².

Une fois, les chefs instrumentalisés, l'administrateur colonial interdit strictement la production de l'arachide rampante (*ta kwance*) et impose la nouvelle variété de semence dénommée 'yar Dakar ' ou 55-437 (Abdou, 2021)³. Pour vulgariser la nouvelle variété de semence, l'administrateur a d'abord instruit les chefs de cantons d'informer leurs sujets de ne plus semer les grains d'arachide rampante, de s'en débarrasser, vendre, consommer, ou en produire de l'huile. Cela se confirme dans le témoignage d'Abubakar Suleyman lorsqu'il affirme qu'avec le concours des chefs coutumiers, l'administration coloniale a ordonné aux gardes et notables de récupérer toutes les semences d'arachide qu'ils trouvent dans tous les cantons. Quiconque ose la garder sera d'abord sanctionné, puis l'arachide arrachée et amenée au bureau du commandant de cercle. Les gardes fouillent dans les chambres, sous les lits et même dans les greniers⁴.

C'est après le retrait de toute la variété rampante, puis le constat de l'essor de la production de l'arachide au Nigéria que l'administration du Niger a commencé à distribuer la nouvelle variété de semence d'arachide à Maradi et Zinder pendant la campagne agricole de 1925⁵. Cette campagne expérimentale a permis d'exporter 1590 tonnes d'arachide décortiqués (Grégoire, 1986)⁶.

La nouvelle semence est stockée à Magaria. D'après Alhaji Habu Magaji, cette ville est devenue un entrepôt. A partir de cette ville, chaque chef de canton reçoit la part qui est allouée à sa localité qu'il

¹ ANN-Niamey, 2E3-21, Commandement indigène : divers textes : 1937-1945.

² ANN-Niamey, 2E3-21, Commandement indigène : divers textes : 1937-1945.

³ M. Abdou, 2021, p. 391.

⁴ Information recueillie auprès d'Abubakar Suleyman, 83 ans, cultivateurs, Shadakwari, le 3/8/2005.

⁵ Les exportations annuelles d'arachide du Nigéria sont passées de 8200 t entre 1910 et 1914, à 41000 t entre 1915 et 1919 (E. Grégoire, 1986, p.64).

⁶ E. Grégoire, 1986, p.64.

distribue aux secteurs¹. Ce témoignage sous-entend une nécessité de dépêcher beaucoup de porteurs pour transporter les semences d'arachide de Magaria jusqu'aux secteurs concernés. Cette corvée a nécessité la réquisition de tous les propriétaires d'animaux pouvant servir au transport (ânes, bœufs et chameaux). D'après Abubakar Jadji, un ancien porteur : « Nous partons en équipe chacun avec sa provision. Nous passons des nuits sur la route avant d'arriver à Magaria, d'où nous transportons l'arachide gratuitement. Pour un aller-retour, notre équipe met au moins huit jours de marche à pied² ». Ce témoignage d'Abubakar Jadji montre que ces porteurs ont travaillé dur et sans aucune prise en charge.

1.2. La population du Niger centre, une machine de production de l'arachide et du coton

Plusieurs voies ont été explorées pour le succès des cultures de rente dans les colonies françaises d'Afrique. D'après Bouche (1994)³, c'est après plusieurs années d'expériences d'exploitation de l'arachide au Congo que les colonisateurs français ont abandonné l'idée de mise en concession des colonies et recourir au paysan pour 'mettre le sol en valeur'. Cette idée a été émise par Auguste Chevalier, puis reprise et généralisée par Jules Hurmand qui soutient, selon les termes de Bouche (1994)⁴, que « le véritable colon, [...] devait être l'indigène ». Autrement dit, l'homme le mieux placé pour exploiter les terres africaines doit être un Africain. C'est pourquoi, au Sénégal, les Français se sont appuyés sur les Mourides pour la production de l'arachide. La confrérie islamique des mourides est l'agent le plus important de l'expansion de la production de l'arachide, principalement de 1927 à 1945 (Bouche, 1994)⁵. A l'opposé de la situation vécue au Sénégal, au Niger, ce ne sont pas les oulémas qui sont les principaux acteurs de l'extension de la culture de l'arachide. C'est, en fait, la chefferie coutumière qui est restée la plaque tournante de la vulgarisation des semences et surtout de l'extension et de l'intensification de la production.

¹ Information recueillie auprès d'Alhaji Habu Magaji, 72 ans, Responsable de l'I.R.S.H. de Maradi à la retraite, à Maradi, le 01/08/2005.

² Information recueillie auprès d'Abubakar Jadji, 85 ans, Cultivateur à Tarna, 18/08/2005.

³ D. Bouche, 1994, p.168.

⁴ D. Bouche, 1994, p.168.

⁵ D. Bouche, 1994, p.169.

La Société Indigène de Prévoyance (S.I.P.) impose la culture de l'arachide à tous les acteurs. Pour Alhaji Habu Magaji : « chaque acteur, doit cultiver au moins un hectare d'arachide, chaque année. D'où un homme et sa femme ont l'obligation de travailler deux hectares »¹. Ce témoignage indique que le nombre d'hectares à cultiver est fonction de la taille de chaque famille. Ainsi, les paysans doivent élargir leurs champs, car chaque année, il y a des jeunes qui entrent dans le cercle des actifs ou des chefs de famille qui augmentent le nombre de leurs femmes. Cette variable évolutive fait partie des facteurs influençant la production de l'arachide. Ainsi, dès 1928, l'arachide a fait l'objet d'une traite avec une production achetée en totalité par les négociants venant de Kano. Les fortes demandes des commerçants Nigériens et des administrateurs français motivent l'élargissement des aires de cultures d'arachide. C'est ainsi que l'administration coloniale a procédé à soumettre certains secteurs essentiels de l'économie du Niger centre tout en permettant aux paysans de posséder leurs terres et sans intervenir directement dans la production.

Cette politique d'exploitation des ressources agricoles et d'extension des terres de culture de rente est notifiée dans un rapport économique de 1929 où le commandant de cercle affirme qu'il est nécessaire d'intensifier encore la culture, sans que les productions vivrières ne soient réduites². Ainsi, sur la base d'environ 3 hectares, superficie qu'un adulte est apte à cultiver, il appartient aux administrateurs coloniaux d'obliger les chefs de famille à faire une répartition judicieuse des diverses cultures. Le rapport économique de 1929 montre que la répartition de l'espace cultivable des populations doit être soumise à l'appréciation de l'administration coloniale. En outre, un rapport économique et agricole de la même année fait ressortir le pouvoir du commandant de cercle lorsqu'il précise que chaque personne doit avoir un champ de mil complanté de niébé, un champ d'arachide et/ou de pois de terre et une plantation de manioc, « l'étendue de chaque production étant variable suivant les situations et les besoins »³. Cette information est corroborée par l'étendu de

¹ Information recueillie auprès d'Alhaji Habu Magaji, 72 ans, Responsable de l'I.R.S.H. de Maradi à la retraite, à Maradi, le 01/08/2005.

² ANN-Niamey, 1Q4.40, Cercle de Maradi, Rapport économique et agricole 1929.

³ ANN-Niamey, 1Q4.40, Cercle de Maradi, Rapport économique et agricole 1929.

l'espace réservé à la production de l'arachide en 1931. En effet, au cours de cette année, l'administration coloniale a réservé pour cette activité toute la région comprise entre la frontière sud de la colonie du Niger et le 14° (Abadié, 1927)¹. Cette décision a eu un impact considérable sur l'autosuffisance alimentaire dans la région. En 1931/32, une crise alimentaire majeure (el Fara ou criquet) causée par le criquet pèlerin, les épidémies et épizooties, s'est abattue sur une grande partie du Sahel en général et sur le Niger centre en particulier. Cette crise a aggravé la situation d'une population qui dépense toute son énergie pour les cultures de rente. Mais, malgré le niveau de la catastrophe au Niger centre, les administrateurs coloniaux français ont exigé l'intensification de la culture de l'arachide au mépris de la situation de crise alimentaire.

Cette attitude inhumaine des autorités coloniales, privilégiant leurs intérêts égoïstes donne raison à Césaire (1955)² lorsqu'il écrit que : « ... la colonisation [...] déshumanise l'homme même le plus civilisé ». Cette citation témoigne du caractère inhumain du colonisateur français et sa détermination à poursuivre ses intérêts même dans les conditions les plus intenable. L'attitude des administrateurs coloniaux français est la conséquence de la crise économique de 1929 qui secoue la France et les autres pays occidentaux. Cette crise mondiale a entraîné la fermeture des usines, le chômage et les troubles sociaux. Pour atténuer ses effets, les Français ont intensifié la production et/ou étendu les espaces de culture de rente en vue de puiser les matières premières pour satisfaire les besoins de leurs industries.

En 1934, les propriétaires ont agrandi leurs champs d'un tiers. Cette extension est aussi confirmée par les bons résultats enregistrés entre 1933 et 1934. La quantité d'arachide produite qui est de 9000 tonnes en 1933/34 est passée à 12000 tonnes en 1934/35. A partir de cette période, la production d'arachide connaît un essor considérable.

Outre les cultures obligatoires d'arachide, les populations du Niger centre ont aussi produit du coton, le manioc, le tabac, etc.. Pour toutes ces cultures, l'administration a distribué les semences aux paysans³. Elle a, en outre, décidé d'étendre la culture du coton par

¹ M. Abadié, 1927, p. 347.

² A. Césaire, 1955, p. 8.

³ ANN-Niamey, 1Q4.40, Cercle de Maradi, Rapport économique et agricole de 1929.

irrigation en multipliant les campagnes de sensibilisation. Le coton est cultivé sur des espaces où la nappe phréatique affleure¹. En 1934, la production du coton cultivé pendant l'hivernage a été abondante. Les terres cultivées avoisinent les 5000 hectares (3000 pour Maradi et 2000 pour Tasawa), avec un rendement moyen qui ne dépasse guère 50 kg par hectare soit 150 tonnes au total à Maradi et 100 tonnes à Tasawa. Selon le rapport économique de 1937, cette année la culture du cotonnier a été étendue partout. Il précise, en effet, que 500 kg de graines sélectionnées du « Nigeria ont été distribués à raison de 100 kg pour la ferme de Tarna et les villages environnants : 175 kg dans le reste du canton de Maradi, 175 kg dans le canton du Gober, 50 kg dans le Kornaka où cette culture est plus délicate »².

La culture du coton est également florissante. Elle a connu une croissance rapide comme le précise la variation du rendement qui est de 150 tonnes en 1934 avant de passer à 400 tonnes en 1937. Cette information est confirmée par le rapport économique de 1937 en ces termes : « La récolte du coton a donné environ 400 tonnes, celle de l'indigo 200 tonnes et celle du tabac 50 tonnes »³. La politique d'extension de la culture cotonnière a aussi été évoquée par les rapports économiques des 1^{ers}, 2^{èmes}, 3^{èmes} et 4^{èmes} trimestres de 1937. Ils précisent, en effet, que l'extension de la culture du coton tout comme la distribution des nouvelles semences obtenu du Nigéria ont donné un résultat satisfaisant comme le confirme le tableau suivant.

Tableau n° 1 : Evolution de la production du coton dans le cercle de Maradi de 1937 à 1941

Années	Superficie cultivées (en ha)	Rendement à (ha)	Production
1937	1800	250	450 T
1938	1000	150	150T
1939	1000	150	150T
1940	1000	120	120T

¹ ANN-Niamey, 1Q5-34, Cercle de Maradi, Rapport économique des 1^{er}, 2^{eme}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1934.

² ANN-Niamey, 1Q6-27, Cercle de Maradi, Rapport d'ensemble du 2^e trimestre du cercle de Maradi, situation économique 1937.

³ ANN-Niamey, 1Q6-27, Cercle de Maradi, Rapport d'ensemble du 2^e trimestre du cercle de Maradi, situation économique 1937.

1941	1500	140	200T
------	------	-----	------

Source : ANN-Niamey, 14-1-2, Carnets monographiques du cercle de Maradi par M. PERIE en 1945, 5 parties (12 p, 6 p, 7 p, 9 p et 3 p.).

En définitive, les paysans sont obligés d'aller au-delà de leur capacité productive et de cultiver en association le mil, le sorgho et l'arachide. En 1937, cette dernière denrée est produite sur de grandes étendues de terrain. Parallèlement, les populations ont accentué la production du coton dont l'espace cultivé à Maradi est de 3000 hectares¹. D'où la nécessité de s'interroger sur la façon dont l'administration contrôle la production de la rente arachidière et cotonnière.

2. Le contrôle de la production et le pillage économique au Niger centre

2.1. Le contrôle de production

La production de l'arachide se fait dans les champs des paysans. Dès les premières pluies, les paysans sont suivis de très près. Personne n'a le droit de consommer une graine. Selon Jari Dan Hwaji, un ancien porteur : « Nous cultivons l'arachide en assolement dans nos champs sous la supervision des gardes et notables »². Autrement dit, en dehors des chefs de village et de secteur, il y a également les gardes qui visitent de manière inopinée les champs. Ces gardes imposent aux travailleurs pendant et après la récolte de rincer leurs bouches pour savoir si réellement ils n'ont pas consommé d'arachide³.

En dehors des cultures familiales, les paysans doivent, désormais cultiver les champs du commandant et ceux des *sarakuna*, sous l'œil vigilant des gardes et notables des chefs. Cette réalité est éloquemment exposée par Suret-Canale (1964, II)⁴, lorsqu'il affirme que les travailleurs sont « délimités par les gardes, contrôlés périodiquement par eux, aux étapes successives de la culture et à la récolte ». Ils convient de préciser que même les chefs de village ou de

¹ ANN-Niamey, 14-1-2, Carnets monographiques du cercle de Maradi par M. PERIE en 1945, 5 parties (12 p, 6 p, 7 p, 9 p et 3 p.).

² Information recueillie auprès de Jari Dan Hwaji, 70 ans, chef de quartier, Sabon Mashi, le 12/08/2005.

³ Information recueillie auprès d'Abubakar Suleyman, 83 ans, cultivateurs, Shadakwari, le 3/8/2005.

⁴ J. Suret-Canale, 1964, tome2, p.291,

secteur ne sont pas dispensés de ces travaux. Ils sont chargés du contrôle des travailleurs surtout en période de récolte. Quiconque ose consommer était sanctionné (châtié, emprisonné, etc.)¹.

Toutes ces mesures sont dues au fait que l'administrateur français à une obligation de résultat. Il est apprécié positivement par son supérieur grâce à la recette en impôt et en produits agricoles de son cercle ou de sa subdivision. Il est entendu que l'administrateur est noté et apprécié en fonction du « rendement » de son cercle, en produits de traite et en impôt. C'est pourquoi, il doit mettre en place un mécanisme efficace de mobilisation des ressources et créer les conditions d'une meilleure alliance avec les chefs coutumiers. Ces derniers jouent un rôle important dans l'extension de la culture d'arachide et veillent à l'application des prescriptions réglementaires. En 1937, l'administrateur colonial du Niger centre a distribué 43 tonnes de semences d'arachide dans tout le cercle de Maradi réparties comme suit : 33 tonnes dans le canton du Gobir et 10 tonnes dans la subdivision de Tasawa réparties entre les cantons d'Urafane, Mayayi, Kanambakaché et de Tasawa². C'est pour cela que la production de cette année a été très importante. Par contre, celle des années qui en ont suivi a connu une régression significative, comme le témoigne le tableau suivant.

Tableau n° 1 : Evolution de la production de l'arachide du cercle de Maradi de 1937 à 1941

Années	Superficies cultivées (en ha)	Rendement en (kg/ha)	Production par tonnes	Observation
1937	45000	600 kg	27000 T	Exp. décortiqué 8511T
1938	35000	600kg	21000T	5158 T
1939	30000	500kg	15000 T	5940 T
1940	35000	700 kg	24000 T	8000 T Achat coque 2000 T
1941	35000	500 kg	18000T	

Source : ANN-Niamey, 14-1-2, Carnets monographiques du cercle de Maradi par M. PERIE en 1945, 5 parties (12 p, 6 p, 7 p, 9 p et 3 p.)

¹ Information recueillie auprès de Jari Dan Hwaji, 70 ans, chef de quartier, Sabon Mashi, le 12/08/2005.

² ANN-Niamey, IQ6-27, Cercle de Maradi, Rapport d'ensemble du 2^{ème} trimestre du cercle de Maradi, situation économique 1937.

Pour prévenir le détournement de la production arachidière, les *sarakuna*, les *tambari*¹ et même les chefs de village ont été incités de manière pressante pour encadrer et suivre de très près les paysans producteurs. C'est ainsi que Abdu Galadima et Alhaji Ali Galadima soutiennent ceci : « Après la récolte, l'arachide est collectée par les sujets de Dan Kulodo »². Malgré toutes les dispositions prises, une partie de la production est détournée par les autorités coutumières dont beaucoup ont été destituées. C'est le cas par exemple du *sarki*³ dan Kulodo de Maradi qui a pris une partie de l'arachide de Maradi pour produire de l'huile. Pour le *sarkin* Maradi, cet acte n'est pas contraire aux normes de son Etat, parce qu'il n'a utilisé qu'une partie de la production de ses sujets. Mais, en matière d'attributions des *sarakuna*, la circulaire J. V. Vollenhoven a été claire : « ...Seul, le Commandant de cercle commande ; seul, il est responsable »⁴. De par l'esprit de cette note circulaire, toutes les autorités coutumières sont subordonnées au commandant de cercle. C'est pour cela, il a diligencé une enquête qui a été menée par un comité composé de Dan Tawwa, *sarkin* Fulani, et Iro Dan Sumarana dont les conclusions retiennent, selon Abdu Galadima et Alhaji Ali Galadima, que : « tous les chefs de villages ont donné leur quota. Mais, une partie a été détournée pour faire de l'huile à Dan Kulodo »⁵.

Selon le rapport de cette enquête, le chef a été condamné le 21 juin 1944 par le tribunal du 1^{er} degré de Maradi à 2 ans de prison et 3 ans d'interdiction de séjour. Enfin, il a été révoqué le 23 juin 1944. Pour d'autres informateurs, la révocation de Dan Kulodo est le fruit d'un complot ourdi par Mahaman Dan Baskori (Dan Tawwa) contre lui. L'un dans l'autre, il y a une injustice criarde, car ceux qui s'investissent dans la production (population, *sarakuna*, gardes, etc.) sont interdits d'y toucher et le produit est payé au rabais. En effet, selon un rapport cité par Hadari (1991)⁶, « l'arachide est payée [à vil

¹ *Tambari*, est un titre qui est donné, chez les Touareg du Sud, au chef d'une tribu ou d'un groupe de tribus. Il signifie aussi un tambour de guerre (*tambarin yaki*) qu'on retrouve dans les palais royaux haoussa.

² Information recueillie auprès d'Abdu Galadima, 75 ans, cultivateur à Tarna, 18/08/2005 et Alhaji Ali Galadima, 66 ans, cultivateur à Tarna, le 18/08/2005.

³ Le mot *sarki* qui est le singulier de *sarki* ou *sarakuna* signifie souverains.

⁴ Circulaire au sujet des chefs indigènes de J.V. Vollenhoven du 15 août 1917, in *J.O.A.O.F.*, juillet-août 1917, p. 472.

⁵ Information recueillie auprès d'Abdu Galadima, 75 ans, cultivateur à Tarna, 18/08/2005 ; Alhaji Ali Galadima, 66 ans, cultivateur à Tarna, le 18/08/2005 et Alhaji Habu Magaji, 72 ans, Responsable de l'I.R.S.H. de Maradi à la retraite, à Maradi, le 01/08/2005.

⁶ Z. Hadari, 1991, p. 61.

prix], le peu d'argent qu'elle offre au paysan ne lui donne rien à acheter ». Dans cette situation d'extrême exploitation de l'homme par l'homme, n'est-il pas permis de parler de pillage économique ?

2.2. Le pillage des cultures de rente au Niger centre

Le pillage économique de l'espace nigérien en général et du Niger centre en particulier a été un des objectifs chers aux administrateurs coloniaux français qui ont, tout d'abord, obligé la population à développer des cultures de rente telles que l'arachide, le coton, le tabac, etc.. Ils ont ensuite exigé le paiement d'un impôt élevé qui est, pour eux, un moyen de stimuler la population à intensifier les cultures de rente, seul moyen pour se procurer de l'argent. Ces autorités coloniales françaises ont, enfin, mis en place un système qui se fonde sur le pacte colonial. Ce dernier impose à chaque colonie de vendre « à sa métropole tout ce dont elle a produit et lui acheter tout ce dont elle a besoin, exclusivement au prix fixés par la métropole » (I P A M, 1970)¹. Autrement dit, le pacte colonial confère à la métropole le pouvoir décisionnel sur le prix de la production locale et fait obligation à la population du Niger centre d'acheter les produits français aux prix qu'ils fixent.

C'est pourquoi, selon Gastellu (1997)², en pays sérère (au Sénégal), l'administration n'a monétarisé que l'arachide pour obliger la population à intensifier sa production. De cette manière, le besoin du numéraire oblige la population à intensifier la production de l'arachide. Par contre, dans la colonie du Niger en général et au Niger centre en particulier, le commerce du coton, de l'arachide, du tissu local, du tabac, etc. est monétarisé. Mais, l'administration a gardé sa logique draconienne en rabaisant les prix des autres denrées. Cette politique d'abaissement du prix des autres cultures de rente vise à décourager leur production au profit de l'arachide. C'est le cas par exemple du tissu dont les 2,5 m coûtent 0,15 f. Il arrive, souvent que l'administration fixe le prix au 1/3 de celui du marché libre. En ce qui concerne l'arachide décortiquée, sur la base du prix d'une tonne vendue à 200 f. en 1934³, il faut écouler 47,5 kg pour s'acquitter de l'impôt d'un imposable et 475 kg pour payer celui d'une famille de 10

¹ I P A M, 1970, p. 19.

² Jean-Marc Gastellu, 1997, p. 570.

³ ANN-Niamey, 1Q5-34, Cercle de Maradi. Rapport économique du 1^{er}, 2^e, 3^e, et 4^e trimestres 1934.

imposable qui paie 95 f.. Ce qui avoisine une demi-tonne d'arachide décortiquée. C'est pour cette raison qu'Abubakar Jaji affirme qu' : « A cette époque, pour payer l'impôt, il faut vendre plusieurs sacs d'arachide décortiquée »¹.

En pays hausa, l'huile d'arachide est produite de manière artisanale par des femmes, avant même l'arrivée des Européens. Les autorités coloniales ont saisi cette occasion pour diminuer les charges de transport en transformant, sur place, l'arachide en de l'huile. Celui-ci peut, à la différence de l'huile de palme, se mélanger ou se substituer aux oléagineux métropolitains pour la fabrication d'un savon de qualité. L'arachide devient l'oléagineux tropical préféré des Français (Bouche, 1994)². Ces derniers distribuent aux femmes 7 à 8 kg d'arachide pour produire 1 litre d'huile à 1 franc l'unité. Avant le déclenchement du second conflit mondiale, les autorités coloniales se sont plutôt intéressées au beurre fondu qu'à l'huile d'arachide. Mais, dès 1939, la donne a changé, avec un début de production de 5000 litres d'huile d'arachide par les autorités coloniales de la région comme le confirme le tableau ci-dessous.

Tableau n° 2 : Evolution de la production du beurre fondu et d'huile d'arachide de 1937 à 1941

Années	Huiles d'arachide (litres)	Beurres fondus (kg)
1937	-	1590
1938	-	14579
1939	5000	13891
1940	42498	9000
1941	146936	3752

Source : ANN-Niamey, 14-1-2, Carnets monographiques du cercle de Maradi par M. PERIE en 1945, 5 parties (12 p, 6 p, 7 p, 9 p et 3 p.).

Ce tableau fait ressortir l'évolution de la production de l'huile d'arachide et du beurre fondu. De 1937 à 1938, seul le beurre fondu est produit dans le cercle de Maradi à hauteur de 1590 kg. Cette production est passée à 14579 kg en 1938. A partir de 1939, avec le

¹ Information recueillie auprès d'Abubakar Jaji, 85 ans, Cultivateur à Tarna, le 18/08/2005.

² D. Bouche, 1994, p. 47.

déclanchement de la deuxième Guerre Mondiale, le besoin en carburant s'est posé avec acuité, c'est pourquoi la même année, il a été produit 5000 litres d'huile d'arachide contre 13891 kg de beurres fondus. La production du beurre qui était de 14579 kg a connu une baisse sensible à partir de 1939 alors que celle de l'huile d'arachide a connu une nette croissance. Ainsi, avec les besoins en effort de guerre, la production de l'huile d'arachide qui était en 1939 de 5000 litres, est passée à 42498 litres en 1940. Un an plus tard, la production a plus que triplé. Elle est passée à 146936 litres. Cependant, la production du beurre a connu une baisse drastique. Elle était 13891 kg en 1939 avant de chuter à 9000 kg en 1940 et à 3752 kg en 1941. Cette chute de la production tient au fait que le beurre n'est pas beaucoup utilisé contrairement à l'huile d'arachide qui est à la fois consommée et utilisée pour faire fonctionner les moteurs.

L'autre élément ayant influencé la production d'arachide, c'est le déclanchement du second conflit mondial. Ce dernier a créé un besoin crucial en carburant (essence, gas-oil) en Afrique, car les voies de ravitaillement de l'Afrique étaient, jusqu'en 1941, sous le contrôle des forces de l'Axe. Ces dernières ont rendu la circulation, sur l'Atlantique et la Méditerranée, dangereuse occasionnant des pénuries de carburant en Afrique. Dans ces conditions, il s'est avéré nécessaire de trouver une solution à ce problème. L'idée d'utiliser l'huile végétale (arachide et palme) pour faire fonctionner les moteurs date d'avant la Première Guerre mondiale. Mais, elle a, le plus, été développée pendant le second conflit mondial. Ainsi, pour juguler le problème de carburant, les Français ont entrepris des études sur les possibilités de produire de l'huile végétale à Maradi. C'est ainsi qu'en 1942, en pleine guerre, que fut constituée à Alger, la société algérienne des pétroles Maury (SAPM) dont les intérêts sont centrés sur le commerce maritime et l'armement. La société Maury qui s'est, aussi, intéressée au ravitaillement en huile des armées alliées a entrepris la construction d'une huilerie à Maradi, le centre même de la zone arachidière du Niger (David, 1964)¹. Ainsi fut implantée la première huilerie du Niger à Maradi en 1942. Cette industrie a pour but de ravitailler la population urbaine en huile de consommation et en carburant et une partie est exportée vers l'Europe. Elle vent surtout

¹ P. David, 1964, p.144.

aux troupes alliées qui assurent elles-mêmes l'acheminement sur Alger via Zinder par camions à travers le Sahara.

Le besoin pressant, en huile, sur les champs de bataille poussent les administrateurs coloniaux français du Niger centre à diversifier les semences afin de privilégier celle qui donnent plus d'huile. Ainsi, la monographie du cercle de Maradi de 1955 témoigne qu'un laboratoire d'analyses des corps gras saisie par la Société Africaine des Huiles (SAH¹) de Maradi a prouvé que l'arachide en coque du Niger étiquetée Maradi a un rendement en huile de 51,05%, celle étiquetée Louga, par contre, procure 48,35%, sans dire que celle étiquetée Dosso produit 48,90% d'huile². Dans la même perspective, ce laboratoire souligne que les essais de rendement au décortiquage effectués ont fait ressortir une supériorité de 3 à 4% de la variété locale (*garangajia*), celle imposée dès le début, sur la Louga. L'important n'est pas de choisir l'arachide la plus riche en huile, mais de mettre en place un mécanisme capable d'assurer la production nécessaire au besoin de l'usine. C'est pourquoi, un impôt élevé a été institué au Niger centre. En s'appuyant sur l'impôt d'une seule famille de dix (10) imposables qui s'élève à 475 kg d'arachide décortiquées, l'administration peut avoir 59,37 l, à raison de 8 kg/l. Cette information est fondée au regard du témoignage d'Abubakar Jadji qui affirme que quelle que soit la quantité d'arachide décortiquée que peut transporter un âne fort, le prix ne dépasse guère 7 francs³.

Le pillage économique n'est pas seulement focalisé sur l'arachide, il concerne également les autres cultures de rente, notamment le coton et les tissus. D'après P. David, en 1913, 2,5 m de tissu coutent 0,15 (15 centimes) (David., 1964)⁴. Partant de cette information, un tisserand doit produire et vendre 158,33 m de tissus pour payer son impôt personnel. Pour payer celui d'une famille de tisserand de dix (10) imposables il faut, donc vendre 2216 m de tissus à la compagnie. Ce qu'ils ne peuvent pas produire en une année. C'est

¹ SAH est une société qui est née sur les cendres de la maison MAURY, l'ancêtre de la Siconiger. SAH a exploité l'huilerie de Maradi pour le compte des intérêts de la maison MAURY. Cette dernière est une société algérienne des pétroles qui a construit l'huilerie de Maradi.

² ANN-Niamey, 14-1-9, Monographie du cercle de Maradi, 1955, 3 parties (6 p., 22 + 10 + 30 p., 9 + 13 + 13 + 21 p.).

³ Information recueillie auprès d'Abubakar Jadji, 85 ans, Cultivateur à Tarna, le 18/08/2005.

⁴ P. David, 1964, p.144.

pourquoi, tout le monde est obligé de produire l'arachide qui est acheté par les compagnies à 200 f. la tonne, soit à 0,2 f. (2 centimes) le kg¹.

Au Niger centre, les prix offerts pour ces productions forcées sont dérisoires, très inférieurs par rapport au prix mondiaux. En ce qui concerne le coton, C. Fluchard et A. Salifou (1987)², soulignent qu'« en 1908, le kilo de coton "obligatoire" est payé à 15 centimes au Soudan français contre 40 sur les marchés libres ». Ces historiens dévoilent, au grand jour, le pillage économique des colonisateurs français en imposant à la population du Soudan français de leur vendre son coton à un prix qui équivaut à 1/3 du prix normal du marché libre. Cette politique d'expropriation économique, qui ne dit pas son nom, a été mise en application dans toutes les colonies françaises. En effet, en 1934, le kilogramme de blé est vendu à 0,75 f. ³. Au cours de cette année, il faut donc vendre 12,66 kg de coton pour payer l'impôt d'un imposable, soit 126,6 kg pour une famille de dix (10) imposables. Le colonialisme s'est manifesté à Maradi sous la forme de traite des produits par les grosses sociétés commerciales internationales, telles que la CFAO, SAH et l'utilisation de la main d'œuvre gratuite réquisitionnée avec l'aide des *sarakuna* et gardes.

Les autorités coloniales du Niger centre sont très tentaculaires en exigeant le numéraire pour payer l'impôt. Cette décision a eu un impact considérable sur la vie de tous les corps de métier. En ce qui concerne les teinturiers, il leur faut, pour payer l'impôt d'un imposable, teindre 3 grands boubous à raison de 1,5 f. l'unité, 3 petits boubous à un franc l'unité, 3 pagnes à 0,5 francs l'unité et 4 pantalons à 0,5 f. l'unité pour avoir les 9,5 f et pouvoir s'acquitter de son impôt (David, 1964)⁴. Pour payer l'impôt de dix (10) imposables, le chef de famille doit teindre : 30 grands boubous, 30 petits boubous, 30 pagnes et 40 pantalons, pour avoir les 95 f. Il convient de souligner qu'à cette époque, il n'est pas donné à n'importe qui d'avoir un habillement en tissus pour penser avoir un flux massif de teinture. Bref, les populations ont passé leur vie à produire de la richesse pour l'administration.

¹ ANN-Niamey, IQ5-34, Cercle de Maradi. Rapport économique du 1^{er}, 2^e, 3^e, et 4^e trimestres 1934.

² C. Fluchard et A. Salifou, 1987, p. 150.

³ ANN-Niamey, IQ6-27, Cercle de Maradi, Rapport d'ensemble du 2^{ème} trimestre du cercle de Maradi, situation économique 1937.

⁴ P. David, 1964, p. 129.

Les tanneurs quant à eux doivent acheter la peau brute à 0,25 f. ou 0,50 f. selon qu'elle soit grande ou petite pour la revendre à 0,5 ou 1 f. et avoir pour les deux un bénéfice de 0,75 f. (David, 1964)¹. Ainsi, pour payer l'impôt d'un imposable à 9,5 f., en 1934, il faut acheter, tanner et revendre 12 petites peaux et 13 grandes pour avoir un bénéfice de 9,5 f. Une famille de dix (10) imposables qui doit payer 95 f., doit acheter, tanner et revendre 120 petites peaux et 130 grandes. Ce qui permet de conclure que les administrateurs coloniaux français ont saigné l'économie du Niger centre.

Conclusion générale

A la lumière de tout ce qui précède, nous pouvons retenir qu'à partir de 1920, les administrateurs coloniaux français ont mis en place une politique qu'ils qualifient de "mise en valeur" en appliquant le régime de l'indigénat. Ce type de régime a astreint la population de la colonie du Niger, en général et celle du Niger centre en particulier aux cultures obligatoires et a transformé les *sarakuna* en une simple courroie de transmission des ordres du nouveau maître. Ce dernier a, en termes clairs, instrumentalisé la chefferie coutumière et la population qui doit travailler comme un robot afin d'avoir le numéraire pouvant satisfaire les exigences administratives (impôts, taxes, etc.).

Le besoin du numéraire a été un impératif qui a assujéti la population du Niger centre à produire une quantité importante de coton, de tissus ou de l'arachide aux sociétés européennes telles que CFAO, SAH, C.N.F. ou la S.C.O.A., afin d'avoir le numéraire nécessaire au paiement d'impôt. Cette obligation faite à la population de payer l'impôt avec de l'argent a été une arme ayant facilité aux administrateurs coloniaux français du Niger centre de piller la quasi-totalité des ressources agricoles de cette localité. Ce type de pillage économique existe-t-il encore au Niger centre ?

¹ David, 1964, p. 129.

Sources et Bibliographie

Sources

Sources d'archives

ANN-Niamey, 2E3-21, Commandement indigène : divers textes : 1937-1945.

ANN-Niamey, 1Q4.40, Cercle de Maradi, Rapport économique et agricole 1929.

ANN-Niamey, 1Q5-34, Cercle de Maradi, Rapport économique des 1^{er}, 2^{eme}, 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 1934.

ANN-Niamey, 1Q6-27, Cercle de Maradi, Rapport d'ensemble du 2^e trimestre du cercle de Maradi, situation économique 1937.

ANN-Niamey, 14-1-2, Carnets monographiques du cercle de Maradi par M. PERIE en 1945, 5 parties (12 p, 6 p, 7 p, 9 p et 3 p.).

ANN-Niamey, 14-1-9, Monographie du cercle de Maradi, 1955, 3 parties (6 p, 22 + 10 + 30 p., 9 + 13 + 13 + 21 p.).

Circulaire au sujet des chefs indigènes de J.V. Vollenhoven du 15 août 1917, in *J.O.A.O.F.*, juillet-août 1917, p. 472.

Sources orales : liste des informateurs

Noms et Prénoms	Âges	Fonctions	Lieux d'entretiens	Dates d'entretiens
Abubakar Suleyman	83 ans	Cultivateurs	Shadakwari	3/8/2005
Alhaji Habou Magaji	72 ans	Chef de l'antenne locale de l'IRSH de Maradi à la retraite	Maradi	01/08/2005
Aboubakar Jaji	85 ans	Cultivateur	Tarna	18/08/2005
Abdou Galadima	75 ans	Cultivateur	Tarna	18/08/2005
Alhaji Ali Galadima	66 ans	Cultivateur	Tarna	18/08/2005
Jari Dan Hwaji	70 ans	Chef de quartier	Sabon Mashi	12/08/2005

Bibliographie

Travaux et publications

ABADIE Maurice (1927), *La colonie du Niger*, Paris, Société d'éditions géographiques maritimes et coloniales, 466 p.

ABDOU Moutari (2007), *Les travaux forcés dans le secteur de Maradi : de 1909 à 1955*, Mémoire de maîtrise, Université Abdou Moumouni, Niamey.

Abdou Moutari (2021), *Conquête, colonisation et parcours d'accommodation dans le Gobir et le Katsina indépendants : 1898-1946*, Thèse de doctorat unique, Université Abdou Moumouni, Niamey.

Ali Yéro Souleymane (2013), *Politiques et stratégies d'exportation des produits agropastoraux au Niger : le cas de l'arachide et de l'Opération Hironnelle de 1945 à 1962*, Mémoire de master d'histoire, Université Abdou Moumouni.

Bouche Denise (1994), *Histoire de la colonisation française*, Paris, Fayard.

Césaire Aimé (1955), *Discours sur le colonialisme*, Paris, éditions Présence africaine.

David Philippe (1964), *Maradi l'ancien état et l'ancienne ville (Site, Population, Histoire)*, EN N°18, *Bulletin de l'I.F.A.N.*, C.N.R.S.

Fluchard Claude et Salifou André (1987), *L'Europe et l'Afrique du XVe siècle aux indépendances*, Bruxel, Université de Boeck.

Gandah Harouna Soumana (1977), *L'arachide au Niger : de la culture de case à l'office d'exportation*, Mémoire de D.E.A., Montpellier, Université Paul Valéry.

Gastellu Jean-Marc (1997), « Politique coloniale et organisation économique des pays serer, Sénégal, 1910-1950 », in *AOF : réalités et héritages. Sociétés ouest africaines et ordre colonial, 1895-1960*, Dakar, Tome 1, dirigé par BECKER Charles, M'BAYE Saliou et Thioub Ibrahima, Presse de la Sénégalaise.

Grégoire Emanuel (1986), *Les Alhazai de Maradi (Niger). Histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens*, Paris, éd. O.R.S.T.O.M.

Hadari Zeinabou (1991), *Culture de l'arachide et mutations socio-économiques dans le Niger central : région de Maradi : 1920-1962*, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université Abdou Moumouni, Niamey.

IPAM (1970), *Histoire. Le monde, du 17^{ème} au début du 19^{ème} siècle, 4^{ème}*, Paris, EDICEF.

Karimou Barke Mahamadou (2017), « Cartographie des potentialités agricoles et forestières de la région de Maradi », in *Les actes du colloque scientifique international « Maradi Kwalliya ». La coexistence intercommunautaire et la construction de la paix dans l'histoire de la région de Maradi, dirigé par Mahamane Saadou et Mahamane Addo*, Niamey, NIN.

Kipre Pierre (1989), *Le congrès de Bamako ou la naissance de RDA*, Paris, Afrique contemporaine.

Mahamane Addo (2017), « Les impacts de la politique agricole coloniale et postcoloniale sur les transformations de l'élevage et la coexistence dans la région de Maradi », in *Les actes du colloque scientifique international « Maradi Kwalliya ». La coexistence intercommunautaire et la construction de la paix dans l'histoire de la région de Maradi, dirigé par Mahamane Saadou et Mahamane Addo*, Niamey, NIN.

Pisier Évelyne et Duhamel Olivier (2007), *Codes noirs. De l'esclavage aux abolitions*, Paris, Éditions Dalloz.

Suret-Canale Jean, (1964), *Afrique noire occidentale et centrale, L'Ere coloniale : 1900-1945*, Paris, éd. Sociales, Tome2.